

Dossier instruit par le service des finances

## **NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

### **OBJET : Budget principal – Adoption du budget primitif 2023**

Le 13 février 2023, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires, conformément aux dispositions des articles 11 et 12 de la loi n°92-125 du 6 février 1992.

Le budget primitif 2023 est élaboré avec l'intégration des résultats de l'exercice 2022, le compte administratif et le compte de gestion ayant été finalisés. Pour la première année depuis longtemps, mais vraisemblablement la dernière, la dotation globale de fonctionnement (DGF), ne baisse pas en 2023 (820 K€). Elle sera amenée à baisser et à disparaître d'ici 2027.

Il se confirme que Verrières n'est pas éligible aux différentes mesures mises en place par le Gouvernement pour aider les collectivités à supporter notamment la hausse des fluides (bouclier anti-inflation, amortisseur électricité, filet de sécurité).

Les simulations présentées dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire ont fait apparaître qu'en l'absence d'augmentation des taux des impôts fonciers, l'épargne nette serait négative c'est à dire que le remboursement des annuités d'emprunt ne serait pas couvert par l'autofinancement, cette situation irait en se dégradant. Une réévaluation du taux des impôts fonciers apparaît de ce fait nécessaire. Il s'agit de la première augmentation depuis 2017.

L'ensemble des dépenses est envisagé sous forte contrainte pour contrebalancer l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires avec un effet en année pleine, les augmentations des coûts (inflation galopante et doublement du coût des fluides), lesquels ne correspondent à aucun service supplémentaire, mais aussi pour tenir compte de la nécessité de retrouver des sources de financement afin de faire face aux besoins d'investissements identifiés, et toutes autres contraintes qui pourraient survenir et relever d'une situation d'urgence.

# 1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## 1.1. Les recettes de fonctionnement

L'ensemble des recettes de fonctionnement de l'année 2023 s'élève à 26 595 000 € soit une augmentation de 11,8% par rapport au BP 2022.

		BP 2022	BP 2023	Variation 2022/2023
013	Atténuation de charges	255 000 €	255 000 €	0,0%
70	Produits des services	1 272 700 €	1 130 000 €	-11,2%
73	Impôts et taxes	19 136 015 €	21 123 170 €	10,4%
74	Dotations et participations	1 737 501 €	1 745 700 €	0,5%
75	Autres produits de gestion courante	279 900 €	392 100 €	40,1%
042	Opérations d'ordre	31 674 €	31 674 €	0,0%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 077 195 €	1 917 356 €	78,0%
<b>TOTAL</b>		<b>23 789 985 €</b>	<b>26 595 000 €</b>	<b>11,8%</b>

- Chapitre 013 - Ce chapitre comprend principalement :
  - Les remboursements d'indemnités journalières (100 K€) ;
  - Les précomptes des titres restaurant (150 K€).
- Chapitre 70 – Ce chapitre comprend principalement :
  - Les recettes du cinéma et de la salle de spectacles ;
  - Les prestations facturées aux familles,
  - Les redevances d'occupation du domaine public (JC Decaux, Exterion media...) ont été transférées vers le chapitre 75.
- Chapitre 73 – Ce chapitre comprend principalement :
  - La taxe foncière (17 M€) : La prévision d'évolution de la fiscalité repose sur 2 facteurs : la revalorisation par l'Etat des bases locatives et le taux de la taxe foncière fixé par la ville. L'augmentation de 7,1% des bases votée en loi de finances pour 2023, entraîne des recettes supplémentaires pour la Ville de l'ordre de 1 M€ ; s'agissant du taux de taxe foncière, la Ville se doit, dans une perspective à court et moyen terme et au regard des *scenarii* concernant l'épargne nette, de dégager des marges de manœuvre ; pour cette raison, ce taux est augmenté de 10%, passant ainsi de 37,93% à 41,72% et entraînant des recettes supplémentaires de l'ordre de 1 M€.
  - L'attribution de compensation versée par la CPS (2,2 M€) ;

- Les droits de mutation (1,3 M€) ;
  - La taxe sur la consommation finale d'électricité (334 K€) ;
  - La dotation de reversement fiscal aux communes de la CPS (95 K€)
  - Les droits de place du marché (82 K€) ;
  - La taxe sur les pylônes électriques (34 K€).
- Chapitre 74 – Ce chapitre comprend principalement :
    - La dotation globale de fonctionnement (DGF) évaluée à 820 K€, au même niveau que 2022 ;
    - La participation de la Caisse des Allocations familiales (CAF) (625 K€) ;
    - La participation de la CPS aux frais de fonctionnement du Conservatoire (90 K€) ;
    - Le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments (versement avec 2 années de décalage) (20 K€).
- Chapitre 75 – Ce chapitre comprend principalement :
    - Les loyers (logements communaux et baux commerciaux) (338K€) ;
    - Les recettes des insertions publicitaires dans le magazine mensuel (26 K€) ;
    - Le remboursement par le Conseil départemental de la mise à disposition du gymnase de la Vallée à la Dame au profit des élèves du collège Jean Moulin (16 K€).
    - Les redevances d'occupation du domaine public (JC Decaux, Exterion media...) ont été transférées depuis le chapitre 70 (100 K€).
- Le résultat de fonctionnement reporté se monte à 1,9 M€.

## Présentation des recettes par service

SERVICES	BP 2022	BP 2023	Ecart en €
<b>Pôle services à la population</b>			
Jeunesse	470 000 €	484 500 €	14 500 €
Petite enfance	923 000 €	970 000 €	47 000 €
Scolaire	148 861 €	65 000 €	- 83 861 €
Classes transplantées	40 709 €	38 000 €	- 2 709 €
Restauration municipale	150 000 €	120 000 €	- 30 000 €
Relations citoyennes	30 640 €	22 840 €	- 7 800 €
Activités sportives et vie associative	16 000 €	44 000 €	28 000 €
TOTAL	1 779 210 €	1 744 340 €	- 34 870 €
<b>Pôle des affaires culturelles</b>			
TOTAL	295 200 €	273 260 €	- 21 940 €
<b>Pôle patrimoine, transitions et grands projets</b>			
Environnement	104 800 €	- €	- 104 800 €
Voirie	10 000 €	18 600 €	8 600 €
Urbanisme, foncier	1 589 000 €	1 333 000 €	- 256 000 €
Logement	60 000 €	320 000 €	260 000 €
TOTAL	1 763 800 €	1 671 600 €	- 92 200 €
<b>Pôle ressources</b>			
Ressources humaines	255 100 €	255 100 €	- €
Finances	19 585 710 €	22 498 124 €	2 912 414 €
TOTAL	19 840 810 €	22 753 224 €	2 912 414 €
<b>Direction générale des services</b>			
Administration générale		5 000 €	5 000 €
Police municipale	90 000 €	89 902 €	- 98 €
Communication-évènementiel	30 000 €	26 000 €	- 4 000 €
TOTAL	120 000 €	120 902 €	902 €
<b>Sous-total Recettes réelles</b>	<b>23 799 020 €</b>	<b>26 563 326 €</b>	<b>2 764 306 €</b>
Finances	31 674 €	31 674 €	- €
<b>Sous-total Recettes d'ordre</b>	<b>31 674 €</b>	<b>31 674 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 830 694 €</b>	<b>26 595 000 €</b>	<b>2 764 306 €</b>

### **A. Le pôle services à la population**

#### **a. Jeunesse**

Ce service gère les activités extrascolaires (centres de loisirs maternels et élémentaires), les activités périscolaires avant, pendant et après les temps scolaires, le Point Information Jeunes (PIJ), l'Espace Jeunes.

Les demandes de réservation de place en accueil Périscolaire et Extrascolaire ont évolué avec le nouveau règlement de fonctionnement voté en juillet 2022. La mise en place du télétravail a modifié également les organisations familiales ce qui engendre des fluctuations pour les accueils périscolaires. Il semblerait que les demandes de réservation pour 2023 soient en hausse.

Les recettes de la CAF sont estimées à 150 000€ pour 2023.

b. Petite enfance

Une réflexion sur l'optimisation des places de petite enfance a été réalisée en 2022 en collaboration avec les services de la CAF. Dans le cadre de la convention territoriale globale, il a été identifié que les familles devaient respecter leurs contrats sur l'amplitude accordée. Cette régularisation doit permettre une meilleure gestion des places en 2023 et une augmentation des recettes attendues.

Les recettes de la CAF sont estimées à 625 000 € pour 2023.

c. Affaires scolaires et restauration

La baisse des recettes du service scolaire résulte d'un double versement en 2022 du financement, par l'Education nationale, de l'abaissement à 3 ans de l'âge de la scolarisation obligatoire. En 2022, la Ville a perçu le financement pour 2021 et 2022 ; une incertitude demeure sur un subventionnement pour 2023.

Les recettes concernant la restauration municipale correspondent à la redevance versée par la société API RESTAURATION, délégataire de la cuisine centrale. Le budget 2023 est proposé légèrement à la baisse dans l'attente de la conclusion du nouveau contrat de délégation de service public de la restauration à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, l'actuel prenant fin cette année.

d. Relations citoyennes

Ce service est dédié à l'accueil, aux affaires générales, à l'état-civil, aux cimetières et aux élections.

Il est par définition un service exclusivement tourné vers la population et par principe ne dégage quasiment aucune recette, à l'exception de celles concernant les concessions. Cette recette est toutefois difficile à évaluer car elle dépend du nombre de concessions et de renouvellements des concessions.

Les recettes prévues sont légèrement inférieures à celles du budget 2022.

e. Activités sportives et vie associative

Les recettes sont constituées de la subvention allouée par le Conseil départemental concernant l'occupation du gymnase de la Vallée à la Dame par le collège Jean Moulin d'une part, et des locations de salles, d'autre part

## **B. Le pôle des affaires culturelles**

Une baisse de 21,9 K€ des recettes générées par l'activité de ce service est prévue compte tenu de la fermeture de l'Espace Bernard Mantiene le lundi et le mardi, au moins jusqu'au printemps, dans le cadre du plan de sobriété et avec la perspective conséquente de la baisse des subventions du CNC et du Conseil départemental.

## **C. Le pôle patrimoine, transitions et grands projets**

### **a. Environnement**

Les recettes, constituées des redevances d'emplacements publicitaires et des opérateurs téléphoniques pour l'occupation du domaine public ont été transférées sur le service logement pour plus de cohérence.

### **b. Voirie**

Les recettes sont constituées des redevances d'occupation du domaine public (GRDF, Zoov). Les recettes prévues sont légèrement supérieures à celles du budget 2022 au regard des recettes réellement encaissées en 2022.

### **c. Urbanisme, foncier et logement**

Ce service regroupe les activités liées à l'urbanisme et les activités liées aux logements.

Eu égard au contexte financier difficile, et le constat de la diminution des Demandes d'Intention d'Aliéner en fin d'année 2022, il semble raisonnable de prévoir 1,3 M€ de recettes pour les droits de mutation, en diminution par rapport à 2022.

Concernant le logement, plusieurs types de recettes ont été regroupés, expliquant l'augmentation marquée de 260 K€ : les redevances d'emplacements publicitaires et des opérateurs téléphoniques pour l'occupation du domaine public étaient sur le budget environnement en 2022 (105 K€) ainsi que les loyers perçus par la commune au titre de son parc immobilier qui étaient budgétés sur l'urbanisme et les finances en 2022 (141 K€).

## **D. Le pôle ressources**

### **a. Ressources humaines**

Les recettes pour 2023 sont estimées à l'identique de 2022. Elles comprennent :

- Les remboursements d'indemnités journalières (100 K€) ;
- Les précomptes des titres restaurant (150 K€) ;

### **b. Finances**

Les recettes sont constituées des dépenses non liées à des services (cf recettes par chapitre).

## **E. La direction générale des services**

### **a. Police municipale**

Les recettes concernent le versement des droits de place des commerçants du marché. Les recettes prévues sont équivalentes à celles du budget 2022.

### **b. Communication et évènementiel**

Les recettes sont constituées des sommes perçues pour les insertions publicitaires dans le magazine mensuel *Verrières et vous*.

Le montant de la recette annuelle va légèrement baisser par rapport à 2022 car l'espace dédié à la publicité est désormais concentré sur 2 pages, depuis le passage sur la nouvelle maquette (en septembre 2022).

\*

\*

\*

## 1.2. Les dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'année 2023 s'élève à 26 595 000 € (soit une augmentation de 11,8% par rapport au BP 2022), dont 22,8 M€ de dépenses réelles (soit une hausse de 9,7%) et 3,7 M€ de dépenses d'ordre.

Les dépenses réelles augmentent donc de 2 M€.

Ces 2 M€ sont globalement répartis ainsi qu'il suit :

- 1 M€ en raison de la hausse des coûts des fluides (électricité et gaz)
- 600 000 € en raison de l'augmentation du point d'indice (400 000€) et des revalorisations du SMIC (200 000 €) en année pleine, à postes constants
- 400 000 € de charges générales hors fluides.

		BP 2022	BP 2023	Variation 2022/2023
011	Charges à caractère général	5 227 998 €	6 670 029 €	27,6%
012	Charges de personnel	13 500 000 €	14 000 000 €	3,7%
014	Atténuation de produits	475 000 €	475 000 €	0,0%
65	Autres charges de gestion courante	1 373 030 €	1 394 480 €	1,6%
66	Charges financières	220 000 €	283 600 €	28,9%
67	Charges exceptionnelles	24 000 €	20 000 €	-16,7%
<b>Sous-total dépenses réelles</b>		<b>20 820 028 €</b>	<b>22 843 109 €</b>	<b>9,7%</b>
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 113 000 €	1 133 000 €	1,8%
042	Charges Covid à étaler	50 000 €		-100,0%
023	Autofinancement	1 806 957 €	2 618 891 €	44,9%
<b>Sous-total dépenses d'ordre</b>		<b>2 969 957 €</b>	<b>3 751 891 €</b>	<b>26,3%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>23 789 985 €</b>	<b>26 595 000 €</b>	<b>11,8%</b>

- Chapitre 011– Ce chapitre comprend principalement :
  - Les fluides : eau, gaz, électricité, carburant (1,8 M€) en augmentation de 98% ;
  - Les contrats de prestations de service : entretien des espaces verts, de la voirie, du linge, fournitures des repas pour la Petite Enfance et le scolaire (compensation du coût) (1,4 M€) ;
  - Les frais de nettoyage des locaux (645 K€) et les fournitures d'entretien (63 K€) ;
  - Les contrats de maintenance pour les ascenseurs, l'éclairage public, la vidéoprotection... (398 K€)

En 2023, la Ville maintient l'organisation de plusieurs évènements dont la manifestation traditionnellement organisée au mois de juin, la rencontre avec la ville d'Hövelhof, l'opération Verrières Été Grandeur Nature ainsi que les classes transplantées.

- Chapitre 012 – Les dépenses de personnel

La résorption des emplois vacants par des recrutements ainsi que les augmentations survenues en 2022 (valeur du point d'indice et du SMIC) en plus du GVT conduisent la commune à réhausser ses charges de personnel 2023 de 3,7% par rapport à 2022.

- Chapitre 014 – Prélèvement sur les recettes

Il s'agit du FPIC, dont le montant est estimé à 475 K€ pour 2023, et sur lequel la commune n'a pas de moyens d'action.

- Chapitre 65 – Ce chapitre comprend principalement :

- Les indemnités des élus (179 K€) ;
- La subvention au CCAS (300 K€) ;
- La contribution légale obligatoire au fonctionnement des écoles privées (185 K€)
- Les subventions aux associations (407 K€)
- Les dépenses relatives à l'utilisation des logiciels sous le format « Cloud » (235 K€). (Saas)

- Chapitre 66 – Intérêts des emprunts

Le montant augmente en lien avec l'emprunt de 2,25 M€ contracté fin 2022, dont le taux est variable en fonction de l'évolution du taux du livret A. Ce dernier ayant augmenté au 1<sup>er</sup> février 2023, cela a été répercuté sur la dépense due par la Ville.

## Présentation des dépenses par service

SERVICES	BP 2022	BP 2023	Ecart en €
<b>Pôle services à la population</b>			
Jeunesse	202 100 €	189 500 €	- 12 600 €
Petite Enfance	80 919 €	81 142 €	223 €
Scolaire	613 864 €	680 725 €	66 861 €
Classes transplantées	71 871 €	60 000 €	- 11 871 €
Restauration municipale	292 196 €	276 800 €	- 15 396 €
Relations citoyennes	41 500 €	43 110 €	1 610 €
Activités sportives et vie associative	35 875 €	461 680 €	425 805 €
Vie associative	378 940 €	- €	- 378 940 €
Fournitures	15 000 €	12 000 €	- 3 000 €
Entretien	70 000 €	63 000 €	- 7 000 €
Alimentation	34 500 €	49 500 €	15 000 €
Santé scolaire	1 500 €	1 500 €	- €
TOTAL	1 838 265 €	1 918 957 €	80 692 €
<b>Pôle des affaires culturelles</b>			
TOTAL	534 825 €	508 600 €	- 26 225 €
<b>Pôle patrimoine, transitions et grands projets</b>			
Environnement	535 000 €	600 000 €	65 000 €
Bâtiments	1 212 141 €	2 237 100 €	1 024 959 €
<i>dont fluides</i>	950 000 €	1 878 000 €	928 000 €
Défense incendie	45 200 €	110 770 €	65 570 €
Gravières	20 000 €	20 250 €	250 €
Voirie	260 000 €	421 700 €	161 700 €
Urbanisme, foncier	48 900 €	7 100 €	- 41 800 €
Logement	43 000 €	30 200 €	- 12 800 €
Bureau d'études	7 600 €	3 600 €	- 4 000 €
Centre technique municipal	169 915 €	160 000 €	- 9 915 €
Garage	131 700 €	141 000 €	9 300 €
TOTAL	2 473 456 €	3 731 721 €	1 258 265 €
<b>Pôle ressources</b>			
Ressources humaines	13 840 410 €	14 338 410 €	498 000 €
Finances	1 000 369 €	911 431 €	- 88 938 €
Informatique	329 202 €	522 500 €	193 298 €
Commande publique, affaires juridiques et assurances	126 200 €	187 700 €	61 500 €
TOTAL	15 296 181 €	15 960 041 €	663 860 €
<b>Direction générale des services</b>			
Administration générale	110 500 €	101 700 €	- 8 800 €
Police municipale	67 800 €	114 490 €	46 690 €
Communication - Evénementiel	196 500 €	205 150 €	8 650 €
TOTAL	374 800 €	421 340 €	46 540 €
<b>Pôle solidarité</b>			
Aide sociale et insertion	302 500 €	302 450 €	- 50 €
TOTAL	302 500 €	302 450 €	- 50 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 820 028 €</b>	<b>22 843 109 €</b>	<b>2 023 081 €</b>

## **A. Le pôle services à la population**

### **a. Jeunesse**

La baisse observée pour le budget 2023 s'explique par le transfert du budget lié au conseil municipal des enfants vers l'administration générale (-6,8 K€) d'une part, et par l'ajustement du montant destiné à l'activité Verrières été grandeur nature (-20 K€) d'autre part. Par ailleurs, un budget est alloué à la manifestation traditionnelle du mois de juin qui sera cogérée avec le pôle culture et portera le nom d'Estivale (10 K€).

### **b. Petite enfance**

Le budget de la petite enfance ne devrait pas être impacté en 2023.

### **c. Affaires scolaires et restauration**

Concernant les affaires scolaires, sont inscrits dans ce budget les dépenses de ménage des écoles, les dépenses d'entretien du linge, l'achat des fournitures scolaires, les sorties et transports.

L'augmentation budgétaire 2023 dans ce chapitre est liée au transfert de dépenses pour les subventions aux écoles privées (dans le chapitre 65 les années précédentes) ainsi que l'ouverture d'une classe supplémentaire sur HEO et l'augmentation de certains coûts de fonctionnement.

Sont également inscrites les dépenses de restauration qui sont de deux ordres :

- la prise en charge par la Ville des repas du personnel de surveillance de cantine, dans le cadre de l'accompagnement pédagogique sur le temps méridien ;
- la prise en charge par la Ville de la compensation entre le coût d'un repas composé par la société API Restauration et le montant du repas facturé aux parents selon le quotient familial. Lorsque ce montant est inférieur au coût de fabrication, la commune prend à sa charge le reste dû. Lorsque ce montant est supérieur au coût de fabrication, la différence s'impute au bénéfice de la commune.

### **d. Relations citoyennes**

L'augmentation des dépenses est liée à la mise en place d'une nouvelle offre de service « délivrances des titres sécurisés ». Une diminution des frais d'affranchissement est à prévoir grâce à la mise en place d'un marché public réservé permettant de réduire les coûts et de favoriser l'emploi des travailleurs handicapés.

e. Activités sportives et vie associative

L'augmentation importante est liée à la fusion du budget sports et vie associative qui intègre les subventions aux associations. Leur montant a été ajusté après rencontre avec les associations et passe de 364 K€ réalisé en 2022 à 323 K€ au BP 2023.

f. Fournitures

La démarche logistique des fournitures administratives débutée depuis janvier 2021 permet une baisse de ce budget de 3 K€ pour 2023.

g. Entretien

La crise sanitaire a nécessité l'achat en grande quantité de produits spécifiques tels que masques, gants, gel...) destinés à la protection des agents qui avait engendré une augmentation exceptionnelle de ce budget de 2020 à 2022. Le budget est estimé à la baisse en 2023 pour revenir à un montant plus adapté aux besoins habituels.

**B. Le pôle des affaires culturelles**

La baisse des dépenses du pôle (-26 K€) est en corrélation avec la programmation retenue pour 2023 dont la manifestation traditionnelle du mois de juin qui sera cogérée avec le pôle jeunesse et portera le nom d'Estivale.

Par ailleurs, l'augmentation du budget médiathèque (+15 K€) concerne l'acquisition de documents avec la hausse du prix du papier et celle du coût du ménage pour la médiathèque et l'EBM.

**C. Le pôle patrimoine, transitions et grands projets**

a. Environnement

Ce service a en charge, entre autres, l'entretien des nombreux parcs et jardins de la commune. Les difficultés de recrutement de jardiniers (plusieurs postes ouverts) impliquent un besoin d'externaliser une partie de l'entretien courant et les urgences. Pour ce faire, un marché a été attribué en 2022 à cette fin. C'est la raison de l'augmentation de 65 K€ pour 2023.

#### b. Bâtiments

Ce service, sur le budget duquel sont affectées les dépenses de fluides, subit une augmentation considérable (+928 K€) du fait de l'augmentation très significative du prix du gaz et de l'électricité, annoncée par les syndicats de groupement d'achat (SIGEIF et SIPPAREC) et ce malgré l'effet de masse que représente le groupement. Les dépenses concernant les autres fluides (eau, combustible) sont évaluées au même niveau qu'en 2022 (208 K€).

	BP 2022	BP 2023
Electricité	500 000 €	880 000 €
Gaz	250 000 €	790 000 €
<b>Total</b>	<b>750 000 € (*)</b>	<b>1 670 000 €</b>
Autres fluides	200 000 €	208 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>950 000 €</b>	<b>1 878 000 €</b>

(\*) Pour mémoire : 700 000 € au BP 2021

#### c. Défense incendie

Ce budget est affecté à l'entretien et la maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI, désenfumage, extincteur, BAES, RIA, etc.) du patrimoine de la ville ainsi que l'entretien des hydrants sur voirie (poteaux et bornes incendie), transféré du budget Voirie vers ce budget pour plus de cohérence, ce qui explique l'augmentation de ce budget.

#### d. Voirie

Le budget 2023 est en hausse prévisionnelle de 161 K€ du fait de l'augmentation de la prestation externalisée du nettoyage pour le centre-ville et d'une réaffectation de certains crédits dont le budget « illuminations de Noël ».

#### e. Urbanisme, foncier et logement

Le budget urbanisme correspond majoritairement aux frais d'actes administratifs liés au foncier ou aux honoraires de conseils liés au contentieux de l'urbanisme. La baisse correspond à un basculement de ces frais, sur le service juridique, pour plus de cohérence.

#### f. Centre technique municipal et garage

Le budget du CTM correspond principalement à l'achat des différentes fournitures nécessaires au bon fonctionnement des régies bâtiments, voirie et espaces verts. Le

Garage quant à lui sert à l'entretien et la maintenance du parc de véhicules légers et techniques (Poids lourds, tractopelle, balayeuses, ...). Ces 2 budgets sont globalement stables.

g. Autres services du pôle technique

Les autres services (Bureau d'études, Gravières) ont des budgets sensiblement identiques à ceux de 2022, et n'appellent pas de commentaires particuliers.

**D. Le pôle ressources**

a. Ressources humaines

Le budget total 2023 (chapitre 011, 012 et 65) est voté en hausse par rapport à 2022, (+498 K€) soit 14,3 M€. Ce budget correspond à la valorisation de l'ensemble des postes votés au tableau des effectifs, avec la prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (avancements, reclassements statutaires), de la revalorisation du SMIC et du point d'indice (3,5%) décidé en juillet 2022 et qui s'appliqueront en année pleine en 2023 (soit une augmentation de 600 000€ à postes constants).

Cette hausse porte exclusivement sur les frais de personnel (012), passant de 13,5 M€ à 14 M€.

	CA 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Frais de personnel	12 938 073 €	13 500 000 €	13 500 000 €	14 000 000 €
Dépenses	19 887 063 €	20 665 000 €	20 820 028 €	22 843 109 €
Ratio	65,06%	65,33%	64,84%	61,29%

Répartition en 2023, de la masse salariale par Pôle :

CHAPITRE 012	Budget prévisionnel
<b>Pôle services à la population</b>	7 867 205 €
*Petite Enfance	2 214 911 €
*Affaires Scolaires & Restauration	2 271 568 €
*Jeunesse, sport vie associative	2 598 434 €
<b>Pôle Affaires Culturelles</b>	1 077 873 €
<b>Pôle Technique</b>	2 363 289 €
<b>Pôle Solidarité</b>	431 907 €
<b>Pôle Ressources</b>	1 076 809 €
<b>Direction Générale</b>	1 182 917 €
<b>Total</b>	<b>14 000 000 €</b>

#### b. Finances

Les principales dépenses du budget Finances sont le prélèvement du FPIC (475 K€), les intérêts des emprunts (274 K€), les impôts locaux dus au titre des bâtiments communaux (50 K€) et les subventions pour les copropriétés (50 K€).

Les frais de téléphonie (91 K€) ainsi que les frais de location des photocopieurs (45 K€) ont été basculés sur le budget informatique.

#### c. Informatique

Les dépenses de fonctionnement informatiques sont de plusieurs ordres : les maintenances de logiciels existants, les locations / hébergements de logiciels en nuage (SaaS), les prestations de service et les petits matériels associés à ces entretiens (bandes de sauvegardes et autres).

La dématérialisation des services, la nécessité de travailler en mode collaboratif ainsi que la multiplication des possibilités de télétravail orientent de plus en plus vers le mode SaaS en remplacement du mode « On Premise » (sur site). De fait, les coûts de fonctionnement augmentent très vite (en parallèle les coûts doivent diminuer en investissement sur la partie achat et maintenance de logiciels). Depuis peu, le législateur a prévu la possibilité de récupérer le FCTVA sur l'informatique « en nuage » (compte 6512) dans la loi de finances. Ceci permet de rééquilibrer la balance entre investissement et fonctionnement dans les coûts d'usage des logiciels et donc de ne plus hésiter à se tourner vers de telles solutions.

Le sens de l'histoire pousse actuellement à favoriser les solutions en cloud, à la fois pour des raisons de coûts, de diminution du risque informatique en cas d'attaque mais aussi en matière environnementale puisque les serveurs sont mutualisés entre plusieurs clients d'un même éditeur (diminution du nombre de machines qui « tournent en même temps »).

Afin de faciliter la gestion des coûts de télécommunication (fixe, mobile, internet) et des coûts d'entretien des photocopieurs, il a été convenu de basculer les montants de ces lignes vers l'informatique (136 K€).

Toutes ces raisons expliquent le passage d'un budget de 329 K€ en 2022 à 522 K€ en 2023 pour ce service.

#### d. Commande publique, affaires juridiques et assurances

Le budget 2023 est en augmentation de 61 500 €, car l'ensemble du budget concernant les contentieux a été regroupé dans ce service. Les autres dépenses restent stables par rapport à 2022.

## **E. Le pôle solidarité**

Le budget Aide sociale et insertion est constitué de la subvention versée au CCAS.

Pour l'année 2023, le CCAS sollicite la commune à hauteur de 300 000 € pour couvrir ses besoins estimés en prenant en compte les dépenses réelles de 2022.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat engagé avec l'association TRIADE 91, cette dernière sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention « santé » à hauteur de 1 000 € pour 2023.

## **F. La direction générale des services**

### **a. Administration générale**

Les dépenses de ce service sont en légère baisse par rapport au BP 2022 (-8,8 K).

### **b. Police municipale**

L'augmentation constatée est la conséquence des coûts de fonctionnement concernant la vidéoprotection ainsi que la hausse des frais de gardiennage pour les différentes manifestations de l'année 2023.

### **c. Communication et événementiel**

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement restent maîtrisées autant que possible. En effet, une bonne partie de l'activité qui mériterait d'être externalisée compte tenu de l'effectif interne incomplet reste supportée par l'équipe (rédaction, création graphique).

L'écart affiché entre le réalisé 2022 et le prévisionnel 2023 concerne trois projets :

- La réalisation d'un livre sur Verrières-le-Buisson ;
- La création de panneaux photos sur la promenade d'Hövelhof, qui seront inaugurés lors de la venue des représentants d'Hövelhof à la Pentecôte 2023 ;
- L'externalisation de la distribution du mensuel, afin de soulager les équipes du centre technique municipal et leur permettre de se concentrer sur leurs activités principales.

## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.1. Les recettes d'investissement

L'ensemble des recettes d'investissement de l'année 2023 s'élève à 20 192 313 €, compte tenu des reports et des résultats 2022. Elles se décomposent comme suit :

		<b>BP + BS 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>
13	Subventions d'investissement	4 638 209 €	2 000 000 €	1 200 000 €
16	Emprunts	2 000 000 €	2 250 100 €	4 000 000 €
10222	FCTVA	1 073 000 €	1 050 000 €	1 050 000 €
10226	Taxe d'aménagement	140 000 €	130 000 €	300 000 €
1068	Excédent de fonctionnement	3 718 072 €	2 227 900 €	1 368 153 €
040	Dotations aux amortissements	800 000 €	1 113 000 €	1 133 000 €
040	Charges à étaler Covid	50 000 €	50 000 €	- €
041	Opérations patrimoniales	325 000 €		- €
021	Virement de la section Fonctionnement	2 255 207 €	1 806 957 €	2 618 891 €
001	Résultat N-1	2 451 836 €	3 869 152 €	3 301 078 €
	Reports	2 787 163 €	5 424 553 €	5 221 191 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 238 486 €</b>	<b>19 921 662 €</b>	<b>20 192 313 €</b>

Il est difficile de comparer l'investissement d'une année à l'autre. Toutefois, on constate l'inscription de recettes récurrentes :

- Les dotations aux amortissements : 1 133 K€
- Le FCTVA lié aux investissements de l'année n-2 : 1 050 K€
- La taxe d'aménagement : 300 K€

Concernant les subventions d'investissement (1,2 M€), à ce stade de l'année, deux sont inscrites au budget :

- Le soutien à l'investissement de la voirie, versé par la CPS, dont le montant est estimé à 600 K€, ce montant est lié aux investissements du service Voirie prévus en 2023.
- La subvention pour la création d'un RER vélo (600 K€) correspondant à 70%/80% des dépenses estimées à 800 K€. Cet investissement est conditionné à la perception de la subvention.

A ce jour, aucune autre subvention n'ayant été notifiée à la Ville, il n'y a pas lieu d'inscrire d'autres montants. Toutefois, la recherche systématique de co-financement étant devenue la règle, les sommes potentiellement notifiées et/ou indispensables

pour réaliser certains projets, feront l'objet d'une inscription ultérieure lors d'une décision modificative.

Un emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant estimé de 4 M€ dont 2 millions sont fléchés sur le Centre Malraux.

## 2.2. Les dépenses d'investissement

L'ensemble des dépenses d'investissement de l'année 2023 s'élève à 20 192 313 € (reports inclus pour un montant de 9 890 422 €). Elles se décomposent comme suit :

		BP 2022 Reports inclus	BP 2023	Reports 2022 sur 2023	BP 2023 Reports inclus
204	Subventions d'équipements immobilisations	417 034 €	- €	300 000 €	300 000 €
20	incorporelles	651 425 €	390 000 €	441 116 €	831 116 €
21	immobilisations corporelles	5 152 628 €	4 578 917 €	1 494 925 €	6 073 841 €
23	Avance forfaitaire sur marché	50 000 €	50 000 €		50 000 €
	<b>Opérations :</b>				
	<i>1010 - Restaurant David Régnier / Paul Fort</i>	257 691 €	- €	18 166 €	18 166 €
	<i>1012 - Malraux</i>	7 281 408 €	2 000 000 €	5 870 308 €	7 870 308 €
	<i>1013 - Foch Pistes cyclables</i>	1 123 958 €	- €	38 896 €	38 896 €
	<i>1014 - Pierre Brossolette</i>	308 167 €	- €	166 417 €	166 417 €
	<i>1015 - Bois Lorient</i>	444 027 €	- €	6 557 €	6 557 €
	<i>1016 - Maison médicale</i>	1 793 499 €	250 000 €	532 120 €	782 120 €
	<i>1017 - Robert Desnos</i>	120 000 €	- €		- €
	<i>1018 - Allée de la Belle Feuille</i>	400 000 €	- €	21 918 €	21 918 €
	<i>1019 - Plan de sobriété</i>		1 000 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €
16	Rbt emprunts et dépôts cautionnement	1 835 453 €	2 001 301 €		2 001 301 €
10	Dotations, fonds divers	54 697 €	- €		- €
	<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>19 889 988 €</b>	<b>10 270 217 €</b>	<b>9 890 422 €</b>	<b>20 160 639 €</b>
040	Opérations d'ordre	31 674 €	31 674 €		31 674 €
	<b>Sous-total dépenses d'ordre</b>	<b>31 674 €</b>	<b>31 674 €</b>		<b>31 674 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>19 921 662 €</b>	<b>10 301 891 €</b>	<b>9 890 422 €</b>	<b>20 192 313 €</b>

La première dépense incontournable est le remboursement du capital de la dette pour 2 M€. L'emprunt contracté fin 2022 pour 2,2 M€ a participé au financement de ces dépenses.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la dette depuis 2019 :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023
Intérêts (fonctionnement)	260 818 €	250 661 €	228 486 €	210 000 €	273 600 €
Rbt du capital (Investissement)	1 743 340 €	1 707 286 €	1 700 521 €	1 835 453 €	2 001 301 €
Annuité	2 004 158 €	1 957 947 €	1 929 007 €	2 045 453 €	2 274 901 €

Hors remboursement du capital de la dette, le total des dépenses réelles d'investissement (reports exclus) est de 8,2 M€.

Les subventions d'équipements correspondent au montant prévu pour que la CPS puisse effectuer des travaux dans le cadre du transfert de compétence relative à l'assainissement.

Le budget d'investissement s'articule autour de quelques grandes thématiques, parmi lesquelles on peut noter :

- **Plan de sobriété :**
  - ✓ Deuxième tranche du Plan de sobriété (passage en led extérieur/intérieur, remplacement de chaudières par des PAC, isolation...) : 1 M€
  
- **Maison médicale** (fin de l'opération) : 250 K€
  
- **Mobilité, voirie et éclairage public :**
  - ✓ RER Vélo : 800 K€ (on peut raisonnablement espérer entre 70% et 80% de subventions)
  - ✓ Bail voirie et éclairage public : 800 K€
  - ✓ Rénovation d'un ouvrage d'art : 160 K€
  
- **Sécurité publique, des personnes et des biens, et aménagements de la PM :**
  - ✓ Deuxième tranche de déploiement de la vidéoprotection : 146,6 K€
  
- **Environnement**
  - ✓ Aménagement parcs et voirie, signalétique et mobilier urbain : 70 K€

- **Scolaire, restauration et petite enfance**
  - ✓ Aménagement d'une cour d'école : 200 K€ (s'y ajouteront des reports)
  - ✓ Renouvellement des équipements numériques interactifs dans les écoles : 50 K€
  - ✓ Changement pointage dans les crèches : 20 K€
  
- **Jeunesse, sport et vie associative**
  - ✓ Rénovation de la toiture de la grande salle du Gymnase Vallée à la dame : 800 K€
  - ✓ Travaux de réfection des sanitaires et vestiaires (Desnos, Justices, Mermoz) : 90 K€
  - ✓ Structures sportives – Assises de la jeunesse : 50 K€ (structures à Desnos en report)
  
- **Culture**
  - ✓ Centre culturel Malraux : 2 M€ (subvention du Conseil départemental)
  
- **Divers**
  - ✓ CTM (Matériels et outillages pour les régies) : 100 K€
  - ✓ Garage (achat d'un master benne électrique et réparations véhicules) : 110 K€
  - ✓ Défense incendie : 40 K€
  - ✓ Bureau d'études (Relevés divers, géomètre et topographe) : 120 K€
  - ✓ Informatique (matériels pour les services et divers logiciels) : 80 K€

**Rappel des reports :**

	<b>reports 2022</b>
<b>Opérations :</b>	
<i>1010 - Restaurant David Régner / Paul Fort</i>	18 166 €
<i>1012 - Malraux</i>	5 870 308 €
<i>1013 - Foch Pistes cyclables</i>	38 896 €
<i>1014 - Pierre Brossolette</i>	166 417 €
<i>1015 - Bois Lorient</i>	6 557 €
<i>1016 - Maison médicale</i>	532 120 €
<i>1018 - Allée de la Belle Feuille</i>	21 918 €
<i>1019 - Plan de sobriété</i>	1 000 000 €
Immobilisations incorporelles	441 116 €
Immobilisations corporelles	1 494 925 €
Subventions d'équipements	300 000 €
<b>Total</b>	<b>9 890 422 €</b>

Les membres de la Commission Finances réunis le 15 mars 2023 ont émis un avis favorable.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DOIT :**

**VOTER** par chapitre le Budget Primitif 2023 de la commune de Verrières-le-Buisson dont les dépenses et les recettes sont équilibrées au sein de chaque section, fonctionnement et investissement, ainsi qu'il suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
11	6 670 029 €	13	255 000 €
12	14 000 000 €	70	1 130 000 €
14	475 000 €	73	21 123 170 €
65	1 394 480 €	74	1 745 700 €
66	283 600 €	75	392 100 €
67	20 000 €	77	
68	1 133 000 €		
23	2 618 891 €	2	1 917 356 €
42	- €	42	31 674 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 595 000 €</b>		<b>26 595 000 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
16	2 001 301 €	16	4 000 000 €
10	- €	10	1 350 000 €
204	- €	13	1 200 000 €
20	390 000 €	1068	1 368 153 €
21	4 578 917 €		
23	50 000 €		
Opérations :			
1012 Malraux	2 000 000 €		
1016 Maison médicale	250 000 €	001	3 301 078 €
1019 Plan de sobriété	1 000 000 €	021	2 618 891 €
040	31 674 €	040	1 133 000 €
Reports	9 890 422 €	Reports	5 221 191 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 192 313 €</b>		<b>20 192 313 €</b>